

*Questions orales***L'AGRICULTURE****L'UTILISATION NON AUTORISÉE DE VARIÉTÉS DE BLÉ DEMI-NAINES**

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'adresserai ma question à son secrétaire parlementaire. J'en ai donné préavis au cabinet du ministre il y a quelque temps. J'espère que le secrétaire parlementaire aura été mis au courant.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a estimé que l'on ensemercerait cette année plus de deux millions d'acres en variétés de blé non prescrites demi-naines à taille courte. Comme l'utilisation de ces variétés de blé n'est pas permise au Canada et qu'elles ne peuvent être importées chez nous, le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre d'où proviendront les semences pour cette culture et comment elles entreront au pays?

[Français]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prends bonne note de la question de mon collègue. Je ferai remarquer que je vais la soumettre non seulement au ministre de l'Agriculture, mais également au ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

[Traduction]

L'IMPORTATION DES SEMENCES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être transmettre le reste de la question au ministre de l'Agriculture qui est responsable de l'application de cet aspect particulier de notre loi. A-t-on déjà porté des accusations pour importation illégale de semences? En portera-t-on à l'avenir pour faire en sorte que les importateurs respectent la loi canadienne?

[Français]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prends bonne note de la question, et je puis assurer mon honorable collègue que nous lui transmettrons la réponse dans les meilleurs délais.

* * *

LA SANTÉ**LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le 17 avril dernier, le ministre rencontrait des représentants de la Fédération des comités des victimes de la mousse isolante d'urée-formol du Québec, et selon les articles des journaux et les commentaires que j'ai eus de ces personnes-là, suite à cette rencontre, ils se sont montrés très déçus. Et aujourd'hui, le journal *Le Devoir* nous apprenait l'existence d'un dossier très important, d'une étude faite en clinique auprès de 76 enfants, et 65 p. 100 de ces enfants examinés à l'Hôpital Sainte-Justice, le Dr Lacroix révèle qu'un taux anormal de ces jeunes qui ont été en contact avec la MIUF ont éprouvé des maux de tête, de l'emphysème et des choses comme ça.

J'aimerais savoir de la part du ministre si, suite à cette nouvelle étude du côté médical, il a l'intention de demander au ministre des Finances de «ré-allouer» des budgets au niveau de

la recherche scientifique, car je pense que ce qui est très important c'est la vie de nos enfants qui est en jeu là-dedans.

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'aimerais rassurer mon honorable collègue et lui dire que, effectivement, nous sommes tout à fait au courant des derniers événements quant à la santé de ces enfants. Et j'aurais l'occasion de compléter l'analyse du dossier sur la mousse isolante d'urée-formol et soyez assuré, monsieur le Président, que nous prendrons toutes les dispositions nécessaire afin de protéger la santé des citoyens canadiens.

● (1500)

M. Malépart: Monsieur le Président, comme le mentionnaient les responsables qui vous ont rencontrés... il y a quand même sept mois qu'ils vous ont informés sur le dossier et compte tenu de cette étude et le danger au niveau de la santé des enfants, à mon avis, on ne peut pas attendre un autre sept mois. Est-ce que le ministre peut nous garantir, aujourd'hui, maintenant, qu'il va obtenir des fonds supplémentaires pour maintenir la recherche au niveau scientifique dans le domaine de la santé relié à ces personnes-là?

M. Côté: Monsieur le Président, je réitère encore ma réponse selon laquelle nous compléterons l'analyse des dossiers et nous agirons dans les meilleurs délais pour l'intérêt des Canadiens.

* * *

[Traduction]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS**LE SERVICE POSTAL À SASKATOON**

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) le mercredi 1^{er} mai est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

J'ai par ailleurs reçu avis d'une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LES MANIFESTATIONS SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—LES RÈGLEMENTS**

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai été poussé à soulever la question de privilège, hier, pour une raison précise. Il m'est apparu que, sur la colline du Parlement, les règlements ne s'appliquaient pas de la même façon aux députés et aux autres citoyens. J'ai eu le temps d'étudier certains précédents.

Je crois qu'en l'occurrence il y a lieu de parler plutôt de liberté d'expression et de contact avec les députés que de l'administration des terrains du Parlement. Les précédents démontrent que pour des raisons non précisées, l'enceinte du Parlement qui est directement soumise à votre autorité comprend les édifices mais non les terrains qui les entourent. Le point que je soulève n'est pas tellement de savoir si la GRC était justifiée d'enlever les tables d'où des députés avaient distribué des documents quelques heures auparavant; il concerne plutôt les nouveaux règlements que le cabinet a adoptés la semaine dernière.